

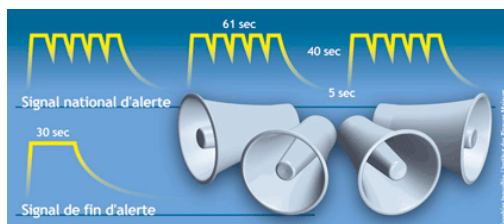
Risque technologique

Notre commune est concernée par un nuage toxique pouvant provenir de l'usine Tembec ou d'une fuite de transport de matière dangereuse.

Diffusion de l'alerte

L'alerte est donnée par le signal national : 3 émissions successives d'un ton modulé d'une durée de 1mn 41s chacune séparée par un intervalle de 5 secondes.

Le signal national de fin d'alerte consiste en une émission continue d'une durée de 30 s d'un son à fréquence fixe.



Que devez-vous faire ?

EN CAS D'ALERTE PAR LE SIGNAL NATIONAL.

Si vous êtes à votre domicile :

Se confiner.

Fermer les portes et les fenêtres.

Mettre de l'adhésif sur les arrivées d'air.

Ecouter la radio (France Inter) et suivre les instructions données.

Si vous n'êtes pas à votre domicile :

Gagner les hauteurs de la Hajolle.

NUMEROS UTILES

Mairie de Miramont-de-Cges : 05 6194 81 40

18 : pompiers (incendie, accident, autres interventions)

17 : Police ou Gendarmerie (victime ou témoin, aide et assistance)

15 : SAMU (interventions médicales urgentes)

112 : pour obtenir les trois numéros ci-dessus depuis un portable et des autres pays de l'U.E.

Risques atmosphériques et sismiques


Notre commune est concernée par la tempête, les vents violents, la canicule, la neige et le verglas.

Diffusion de l'alerte

Les dispositifs se traduisent sous forme de carte de vigilance comportant 4 niveaux :

 Vert : pas de vigilance particulière.

 Jaune : état de vigilance.

 Orange : état de grande vigilance.

 Rouge : état d'extrême vigilance.

Se tenir informé des conditions météo et du niveau de vigilance.

Si le niveau rouge est atteint, le maire est informé et prévient la population de la conduite à tenir par affichages.

Que devez-vous faire ?

EN CAS DE TEMPÊTE

AVANT : limiter les déplacements et fermer portes, fenêtres et volets.

PENDANT : rester à l'intérieur des bâtiments en dur et écouter la radio.

APRÈS : ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.

EN CAS NEIGE ET VERGLAS

Eviter de prendre la route.

Déneiger le trottoir devant son domicile.

EN CAS DE SEISME

Pendant la secousse, se protéger en allant sous les tables ou dans les coins.

Après la secousse, évacuer les bâtiments.

EN CAS DE CANICULE

Le plan canicule est déclenché en fonction du niveau d'alerte de Météo France. **Les personnes isolées ou de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables auprès du secrétariat de la mairie.** En cas de risque, celles-ci pourront être invitées à rejoindre les locaux communaux climatisés ou rafraîchis.

En période caniculaire :

Boire régulièrement de l'eau et faire boire les enfants.

Fermer volets et fenêtres la journée et aérer la nuit.

Privilégier les déplacements dans les endroits climatisés.

Prendre des nouvelles des voisins vulnérables âgés et isolés.

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM



COMMUNE DE
MIRAMONT-DE-COMMINGES

RISQUES

**Risque d'inondation par crue
et rupture d'un barrage**

**Risque technologique
(Tembec)**

Risques atmosphériques

Ce présent document indique les mesures de prévention et de protection ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque susceptible d'affecter notre commune.

Document à conserver

Pourquoi un DICRIM ?

La préfecture de la Haute-Garonne a établi un Plan Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.) qui fait apparaître pour notre commune trois risques majeurs :

1. Risque de pluie-inondation de plaine ou rupture de barrage
2. Risque technologique type SEVESO pour l'usine TEMBEC
3. Risque atmosphérique

Pour les risques technologiques et inondations il a été établi un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et un Plan Particulier d'Intervention Grand Barrage (P.P.I.G.B.) afin de recevoir et diffuser l'alerte et coordonner les moyens de secours sur le terrain. Les risques atmosphériques ont été rajoutés à ces risques principaux.

LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT ET LE CONSERVER À PORTÉE DE MAIN. RESPECTEZ LES CONSIGNES QUI Y SONT INDIQUÉES.

Les moyens d'information

Dès que l'alerte est donnée, les services municipaux informent régulièrement la population par affichage et porte-voix. Il appartient à chacun de s'informer de l'aggravation du risque et des consignes à respecter en écoutant ou consultant :

1. La radio (Sud Radio, France Inter ou France Info)
2. La télévision (France 3)
3. La mairie (05.61.94.81.40)
4. Le serveur vocal de la préfecture de la Haute-Garonne (0 820 100 110)
5. Les sites internet :
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr
www.meteofrance.com
6. Météo France (08 92 68 02 31)

Risque de rupture d'un barrage ou d'inondation

Notre commune est concernée par trois grands barrages : le Portillon, l'Oule et surtout celui de Cap de Long dont la rupture conduirait à une vague de submersion d'environ 8 mètres de hauteur et dont le temps d'arrivée est estimé à 3 heures. Ce risque est extrêmement faible.

Les zones concernées Diffusion de l'alerte

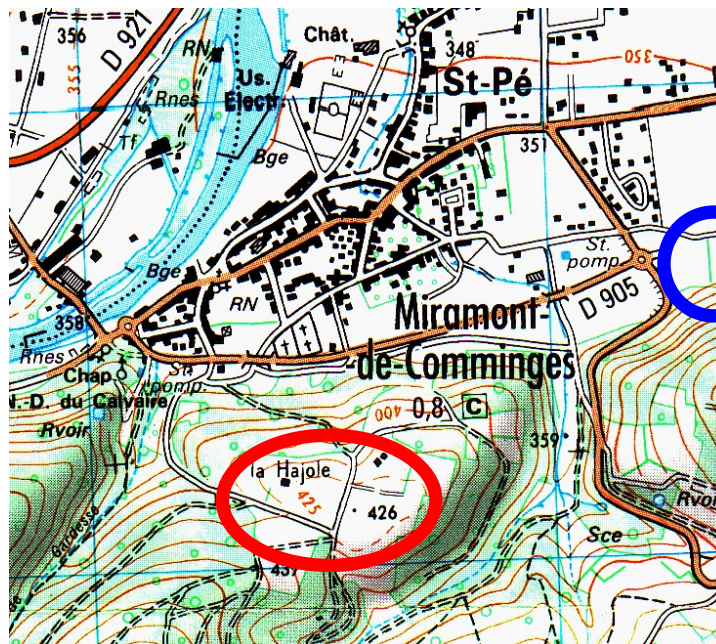
La zone concernée par la rupture du barrage de Cap de Long serait la totalité du village.

La zone concernée par la rupture du barrage du Portillon ainsi que les crues liées aux pluies-inondations se situe dans toute la partie nord du village depuis la rue de Verdun.

Le maire reçoit l'alerte du service de veille de la préfecture et l'information de la population sera mise en œuvre localement à l'aide d'une sonorisation mobile.

Les cloches de l'église sonneront le tocsin.

PLAN D'ÉVACUATION



LES ELEVEURS CONDUISENT LE CHEPTEL AU BUC (CERCLE BLEU)

Que devez-vous faire ?

EN CAS DE MISE EN GARDE PAR LES AUTORITÉS LOCALES.

Couper le gaz et l'électricité.

Fermez les portes et les fenêtres.

Gagner le plus rapidement possible les zones sécurisées du haut de la commune (la Hajolle, cercle rouge) en empruntant les itinéraires mis en place par les services municipaux.

Si une cellule de crise ou une cellule d'accueil ont été mises en place, s'y rendre pour de plus amples informations et pour pointage de votre identité.

Penser si besoin à aider ses voisins et les personnes isolées ou handicapées.

En cas d'asile chez un parent ou un ami, le faire savoir aux autorités locales.

Prendre avec soi :

Les documents d'identité et bancaires.

Des vêtements de rechange et couvertures.

Les médicaments si vous êtes sous traitement particulier.

Un repas et une réserve d'eau.

NE PAS REVENIR SUR SES PAS ET ATTENDRE L'ORDRE DES AUTORITÉS POUR REGAGNER SON DOMICILE. NE PAS TELEPHONER AFIN DE LIBÉRER LES LIGNES POUR LES SECOURS.

A ne pas faire

Aller chercher les enfants à l'école : ils y sont en sécurité et pris en charge.

Se rendre dans les zones inondées.

Encombrer les réseaux téléphoniques utilisés pour les secours.

Que devez-vous faire après ?

Aérer et désinfecter les pièces.

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Chauffer dès que possible.

Ne pas consommer l'eau de la ville sans l'accord préalable des autorités.